

REGLEMENT

« MEMORIAL WALDREN/ DUPONT 2018 »

Article I : Définition

Le **Mémorial WALDREN/ DUPONT**, organisée par **l'Excelsior de Baie-Mahault** les 24 et 25 février 2018, est une épreuve en ligne en circuit.

Article II : Participation

Cette compétition inscrite au calendrier régional est ouverte aux coureurs :

- Le Samedi 24 février 2018 : les juniors
- Le Dimanche 25 février 2018 : les seniors (1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} catégorie) , Minimes et Cadets.

Article III : Engagement

Le droit d'engagement est fixé à **6 €** par coureur.

Il se fera au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe au Vélodrome Amédée DETRAUX de Gourde Liane, **jusqu'au mercredi 21 février 2018, 16h00, dernier délai.**

Article IV : Règlement course

L' Excelsior souhaite être exempté du tirage au sort des voitures et avoir le n°1

- ✓ Les coureurs doivent impérativement utiliser la partie droite de la chaussée.
- ✓ Tout coureur dépassé par la voiture ouvreuse lors de l'épreuve sera tenu de s'arrêter.
- ✓ A la fin de l'épreuve, tous les coureurs doivent remettre leur dossard au directeur de course (qu'ils aient terminé ou abandonné).

Article V : Classement

L'épreuve se dote d'un seul classement par ordre d'arrivée.

Des gains financiers seront répartis entre les 10 premiers.

Article VI : Protocole

Les 3 premiers coureurs seront tenus d'assister **aux cérémonies protocolaires d'arrivée EN TENUE** sous peine de pénalités réglementaires.

Article VII : Remise de récompenses

La cérémonie protocolaire se fera après l'arrivée et la délibération du jury des arbitres pour chaque catégorie.

Article VIII : Contrôle anti-dopage

Le règlement anti-dopage de la F.F.C. s'applique intégralement à cette épreuve.
Les directeurs sportifs devront à l'arrivée s'en informer au tableau d'affichage sur la ligne d'arrivée.

N.B. : L'inscription d'une équipe à cette compétition signifie qu'elle a pris connaissance de ce dit règlement et qu'elle s'est engagée à respecter et à appliquer toutes les clauses.